



## Fermeture exceptionnelle du greffe – Continuité de service

Afin de lutter contre la propagation du coronavirus, l'accueil physique du greffe du tribunal de commerce est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Dans un souci de maintenir un service pour les entreprises, le greffe reste joignable par téléphone au **04 72 60 69 80** ou au **0 891 02 69 69** (accueil personnalisé RCS).

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS, PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS

- 1) Les services dématérialisés du greffe (Kbis, copies, suivi de formalités...) sont disponibles sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) ou [www.greffe-tc-lyon.fr](http://www.greffe-tc-lyon.fr)
- 2) Concernant les régularisations de dossiers au RCS : [rcs@greffe-tc-lyon.fr](mailto:rcs@greffe-tc-lyon.fr)
- 3) Concernant les privilèges et nantissemments, l'ensemble des demandes et dépôts peut se faire à l'adresse : [privilege@greffe-tc-lyon.fr](mailto:privilege@greffe-tc-lyon.fr).

### ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

- 4) Le traitement des difficultés de entreprises (déclaration de cessation des paiements) en ligne sur [www.tribunaldigital.fr](http://www.tribunaldigital.fr), au **04 72 60 69 82** ou par courriel : [dcp@greffe-tc-lyon.fr](mailto:dcp@greffe-tc-lyon.fr)
- 5) La prévention au **04 72 60 69 99** ou par courriel [prevention@greffe-tc-lyon.fr](mailto:prevention@greffe-tc-lyon.fr) ; la permanence téléphonique sera assurée **tous les jours de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**.
- 6) Les dirigeants d'entreprises dont la complexité et l'importance des difficultés nécessitent des actions urgentes pourront solliciter un rendez-vous téléphonique avec le Président et le Vice-président en adressant leur demande avec un résumé de la situation par courriel : [secretariat.presidence@greffe-tc-lyon.fr](mailto:secretariat.presidence@greffe-tc-lyon.fr)

### CONTENTIEUX GENERAL

- 1) La saisine du tribunal est accessible en ligne sur [www.tribunaldigital.fr](http://www.tribunaldigital.fr)
- 2) RPVA pour les avocats
- 3) Suivi de procédure sur [www.greffe-tc-lyon.fr](http://www.greffe-tc-lyon.fr)

Nous vous remercions pour votre compréhension.